

13 Finances publiques

Présentation

Les recettes prévues, inscrites dans le **budget** primitif 2007 de la Région Midi-Pyrénées, atteignent 1 000 millions d'euros, soit 15 % de plus qu'en 2006. Les **recettes de fonctionnement** représentent 78 % des recettes prévisionnelles. Elles augmentent de 18 % en 2007. Les dépenses prévisionnelles pour 2007 évoluent comme les recettes, le budget étant voté en équilibre. Leur croissance découle surtout de l'augmentation des frais de fonctionnement qui progressent de 22 % par rapport à 2006. Le volume des investissements augmente de 8 %. Rapportée à la population, la progression des recettes et dépenses par habitant de la région atteint 14 %. Les transferts aux régions en 2007 du versement du forfait d'externat aux lycées de l'enseignement privé et du financement des actions de formation de l'AFPA accroissent les dépenses relatives aux lycées et à la formation professionnelle.

Les **comptes administratifs** de la Région Midi-Pyrénées retracent la réalisation effective des recettes et des dépenses initialement votées. Leur hausse se tasse quelque peu en 2005 (+ 5 % pour les recettes et + 6 % pour les dépenses), après une année 2004 marquée par la prise en charge par les régions du versement des indemnités des employeurs d'apprentis et le transfert de compétence dans le domaine des transports ferroviaires régionaux des voyageurs. Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter fortement (+ 19 %), tandis que les dépenses d'investissement se réduisent (- 7 %). En 2005, les dépenses totales par habitant augmentent de 6 %. À 285 euros, elles restent en deçà de la moyenne nationale hors Ile-de-France (300 €/hab). Les dépenses d'investissement représentent 44 % du montant total.

Sources

[1] [2] Ministère de l'intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Définitions

Budget et compte administratif : voir chapitre 13-3.

Les **recettes de fonctionnement** (ou produits de fonctionnement) proviennent : des quatre taxes directes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, professionnelle), des recettes fiscales indirectes (taxe sur les cartes grises, taxes additionnelles aux droits de mutation, taxe sur les permis de conduire), des dotations versées par l'Etat, des ressources d'exploitation des domaines et des produits financiers.

Les **recettes d'investissement** sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissements et les emprunts.

Les **dépenses de fonctionnement** sont liées au fonctionnement de la collectivité. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité, et les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Les **dépenses d'investissement** concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) et les subventions d'équipements versées.

Pour le calcul des valeurs en euros par habitant, la population utilisée provient des estimations de l'Insee au 1er janvier 2005.

À compter de 2005, les régions perçoivent une nouvelle taxe fiscale, la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), ainsi qu'une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage visant à participer à la compensation des transferts de compétences.

Suite à la modification du plan comptable des régions, les données 2005-2006 ne sont pas comparables avec celles des années antérieures.

Pour en savoir plus

« Les finances des collectivités locales depuis 20 ans ». Ministère de l'intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL), janvier 2007.

« Rapport de l'observatoire des finances locales-les finances des collectivités locales en 2007 ». Ministère de l'intérieur, DGCL, Observatoire des finances locales, juillet 2007.

« Les budgets primitifs des régions en 2006 ». Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Direction générale des collectivités locales (DGCL), juillet 2006.

« Les finances des régions 2005 ». Ministère de l'intérieur, DGCL, juin 2007.

Budget de la Région

1 - Budgets primitifs*

Unité : million d'euros

	Midi-Pyrénées			France de province	
	2006	2007	Évolution en %	Structure en 2007 en %	Structure en 2007 en %
Recettes totales	900	1 039	15,4	100,0	100,0
Recettes de fonctionnement	690	815	18,0	78,4	77,1
Recettes d'investissement	210	224	6,7	21,6	22,9
Dépenses totales	900	1 039	15,4	100,0	100,0
Dépenses de fonctionnement	478	581	21,6	55,9	60,2
Dépenses d'investissement	422	457	8,4	44,1	39,8

Unité : euro par habitant

Par habitant	Midi-Pyrénées		France métropole	
	2006	2007	2006	2007
Recettes totales	329,5	377,0	343,7	386,3
Recettes de fonctionnement	252,7	295,8	263,7	297,7
Recettes d'investissement	76,8	81,2	80,0	88,6
Dépenses totales	329,5	377,0	343,7	386,3
Dépenses de fonctionnement	175,0	211,0	194,8	230,1
Dépenses d'investissement	154,5	166,0	148,9	156,2
Dépenses par fonction	329,5	377,0	343,7	386,3
Formation professionnelle	24,4	75,3	28,6	79,1
Lycées publics et privés	67,8	91,8	56,4	70,1
Transports ferroviaires ⁽¹⁾	53,3	49,0	65,2	53,3

* hors réaménagement de la dette

⁽¹⁾ transports de voyageurs, gares et infrastructures ferroviaires

2 - Comptes administratifs*

Unité : million d'euros

	Midi-Pyrénées			France de province	
	2004	2005	Évolution en %	Structure en 2005 en %	Structure en 2005 en %
Recettes totales*	737	776	5,3	100,0	100,0
Recettes de fonctionnement	669	698	4,3	89,9	83,8
Recettes d'investissement*	68	78	15,1	10,1	16,2
Dépenses totales*	735	780	6,1	100,0	100,0
Dépenses de fonctionnement	368	438	19,1	56,2	57,7
Dépenses d'investissement*	367	341	-7,0	43,8	42,3

Unité : euro par habitant

Par habitant	Midi-Pyrénées		France de province	
	2004	2005	2004	2005
Recettes totales*	269,5	283,7	275,0	302,1
Recettes de fonctionnement	244,6	255,0	222,3	253,4
Recettes d'investissement*	24,9	28,6	52,8	48,7
Dépenses totales*	268,7	285,0	273,4	300,1
Dépenses de fonctionnement	134,6	160,3	152,2	173,2
Dépenses d'investissement	134,1	124,7	121,2	126,9
Dépenses par fonction				
Formation professionnelle	42,9	30,2	47,5	28,6
Lycées publics et privés	78,2	68,9	57,9	52,1
Transports ferroviaires ⁽¹⁾	42,3	48,9	49,3	53,4

* hors réaménagement de la dette

⁽¹⁾ transports de voyageurs, gares et infrastructures ferroviaires

13

1

13 Finances publiques

Présentation

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2005 par les huit départements de la région Midi-Pyrénées représentent en moyenne 72 % des dépenses totales de leur **compte administratif**, avec un minimum de 63 % dans les Hautes-Pyrénées et un maximum de 75 % dans le Tarn. La dépense totale par habitant varie de 859 euros en Haute-Garonne à 1 151 euros dans les Hautes-Pyrénées. Par rapport à 2004, les dépenses augmentent dans tous des départements sauf en Haute-Garonne (- 9 %) et en Ariège (-2 %). La croissance est globalement moins soutenue qu'un an plus tôt où la décentralisation du RMI et la création du RMA (Revenu Minimum d'Activité) avaient fait croître fortement les budgets.

L'Ariège et le Lot se caractérisent par les dépenses d'aide sociale par habitant les plus élevées de la région. L'Aveyron est le département de Midi-Pyrénées qui investit le plus dans la voirie. C'est toujours la Haute-Garonne qui consacre le montant par habitant le plus important aux collèges.

Dans tous les départements de Midi-Pyrénées, les **budgets** primitifs 2006 prévoient une progression des dépenses et recettes : elle va de 3 % en Tarn-et-Garonne à près de 11 % dans le Gers. Les recettes de fonctionnement sont tirées vers le haut par une fiscalité directe en progression et une hausse des dotations. L'augmentation des dépenses résulte de l'accroissement des **dépenses de fonctionnement** pour tous les départements. Les postes de dépenses qui progressent le plus sont l'action sociale, qui couvre notamment la prise en charge du RMI, de l'APA, et en 2006 le renforcement du rôle des départements dans la prise en charge du handicap. Dans une moindre mesure, les dépenses liées à la voirie augmentent aussi avec le transfert aux départements de la gestion des routes nationales. Les évolutions des **investissements** sont plus contrastées : des hausses de 11 % en Aveyron et 10 % dans le Gers voisinent avec les baisses de 1 % en Ariège ou 6 % en Tarn-et-Garonne.

Sources

[1] [2] Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, direction générale des collectivités locales (DGCL).

Définitions

Compte administratif, dette en capital et budget : voir chapitre 13-3.

Les **recettes de fonctionnement** (ou produits de fonctionnement) proviennent : des quatre taxes directes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, professionnelle), des recettes fiscales indirectes (taxe sur les cartes grises, taxes additionnelles aux droits de mutation, taxe sur les permis de conduire), des dotations versées par l'Etat, des ressources d'exploitation des domaines et des produits financiers.

Les **recettes d'investissement** sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissements et les emprunts.

Les **dépenses de fonctionnement** sont liées au fonctionnement de la collectivité. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité, et les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Les **dépenses d'investissement** concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) et les subventions d'équipements versées.

Pour le calcul des valeurs en euro par habitant, les populations retenues sont les populations estimées par l'Insee disponibles lors de la publication de la DGCL. C'est-à-dire 2003 pour les données 2005, au 1/1/2005 pour celles de 2006 et au 1/1/2006 pour celles de 2007.

Pour en savoir plus

« Les finances des collectivités locales depuis 20 ans ». Ministère de l'intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL), janvier 2007.

« Les budgets primitifs des départements en 2006 ». Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, direction générale des collectivités locales (DGCL), décembre 2006.

« Les finances des départements en 2005 ». Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Direction générale de la comptabilité publique, mars 2007.

Budget des départements

1 - Comptes administratifs* de 2005

Unité : million d'euros

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hauts-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne
Recettes totales	156,3	255,8	1 013,0	189,3	180,0	261,6	348,3	225,8
- Fonctionnement	139,8	237,5	917,4	167,1	155,5	220,0	299,5	197,3
- Investissement	16,5	18,2	95,6	22,2	24,5	41,7	48,8	28,5
Dépenses totales	156,7	259,6	993,5	188,2	180,3	264,8	344,9	216,8
- Fonctionnement	115,7	181,7	736,3	139,0	126,5	165,9	258,8	160,9
- Investissement	41,0	77,9	257,2	49,2	53,8	98,9	86,1	55,8

Unité : euro par habitant

Par habitant								
Recettes réelles totales	1 070,5	943,8	876,3	1 051,9	1 071,2	1 137,5	959,5	1 021,8
- Fonctionnement	957,3	876,6	793,6	928,5	925,6	956,4	825,1	892,8
- Investissement	113,2	67,2	82,7	123,4	145,6	181,1	134,4	129,0
Dépenses totales	1 073,5	958,0	859,4	1 045,8	1 073,1	1 151,3	950,1	980,9
- Fonctionnement	792,5	670,6	636,9	772,2	752,9	721,2	712,9	728,3
- Investissement	281,0	287,5	222,5	273,5	320,2	430,1	237,3	252,6
dont : action sociale (brute)	543,7	403,2	356,3	467,2	488,1	482,4	475,6	466,3
collèges	42,2	20,4	46,4	34,7	37,3	21,1	27,0	35,0
voieries	106,3	160,6	91,2	109,3	141,6	119,8	72,2	126,1

* hors réaménagement de la dette

2 - Budgets primitifs * pour 2006

Unité : million d'euros

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hauts-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne
Recettes totales	173,4	285,3	1 100,0	207,5	201,8	250,8	341,5	233,0
- Fonctionnement	143,9	244,6	930,6	173,8	153,9	223,9	304,7	206,2
- Investissement	29,5	40,7	169,4	33,6	47,9	26,9	36,8	26,8
Dépenses totales	173,4	285,3	1 100,0	207,5	201,8	250,8	341,5	233,0
- Fonctionnement	119,0	201,1	807,1	154,1	136,4	178,3	269,0	166,3
- Investissement	54,5	84,3	292,9	53,4	65,4	72,5	72,6	66,8

Unité : euro par habitant

Par habitant								
Recettes réelles totales	1 217,4	1 048,3	969,2	1 163,5	1 205,0	1 098,7	954,1	1 062,1
- Fonctionnement	1 010,3	898,7	819,9	974,8	919,3	980,8	851,4	939,9
- Investissement	207,0	149,7	149,3	188,6	285,8	117,9	102,7	122,2
Dépenses totales	1 217,4	1 048,3	969,2	1 163,5	1 205,0	1 098,7	954,1	1 062,1
- Fonctionnement	835,0	738,8	711,1	864,1	814,3	781,0	751,4	757,8
- Investissement	382,3	309,5	258,1	299,3	390,7	317,7	202,7	304,3
Dépenses par fonction								
dont : aide sociale (brute)	560,4	438,4	402,8	528,0	518,4	520,8	500,2	482,4
collèges	44,0	25,5	62,5	45,2	36,3	25,5	38,2	106,5

* hors réaménagement de la dette

13

2

13 Finances publiques

Présentation

En 2005, les recettes totales (fonctionnement et investissement) par habitant des communes varient de 970 euros en moyenne pour les communes de moins de 500 habitants à 1 800 euros à Toulouse. Les recettes par habitant, en particulier le poste « impôts et taxes », ont tendance à augmenter avec la taille de la commune. La dotation globale de fonctionnement est plus homogène, autour de 200 euros par habitant.

Les dépenses par habitant augmentent aussi avec la taille de la commune, et plus particulièrement les dépenses de fonctionnement. Pour l'ensemble des communes de la région, les dépenses de fonctionnement par habitant ont progressé d'environ 1 % en un an, les dépenses d'investissement de 2,5 %. Les investissements demeurent plus importants dans les communes de Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole.

À Toulouse, le volume des dépenses totales augmente de 5,6 % entre 2005 et 2004 notamment en raison de la hausse des dépenses d'équipement brut : (+ 6,9 %).

Sources

[1] [2] Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

Définitions

Budget : acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles des collectivités locales. Le budget est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Compte administratif : arrêté des comptes annuels des collectivités locales. Sa structure est identique à celle du budget, dont il présente les résultats d'exécution.

Les **recettes de fonctionnement** (ou produits de fonctionnement) proviennent : des quatre taxes directes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, professionnelle), des recettes fiscales indirectes (taxe sur les cartes grises, taxes additionnelles aux droits de mutation, taxe sur les permis de conduire), des dotations versées par l'Etat, des ressources d'exploitation des domaines et des produits financiers.

Les **recettes d'investissement** sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FC TVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissements et les emprunts.

Les **dépenses de fonctionnement** regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité, et les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Les **dépenses d'investissement** concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) et les subventions d'équipements versées.

Pour en savoir plus

« La disparité des budgets des communes en Midi-Pyrénées ». Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 62, avril 2003.

« Regard sur... ». Insee Midi-Pyrénées, n°11, février 2003.

« Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2004 ». Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Direction générale des collectivités locales (DGCL), décembre 2006.

« Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2005 ». Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Direction générale des collectivités locales (DGCL), octobre 2007.

« Les finances des collectivités locales depuis 20 ans ». Ministère de l'intérieur, DGCL, janvier 2007.

Budget des communes

1 - Comptes administratifs* de 2005 des communes de moins de 10 000 habitants

Unité : euro par habitant

	Communes de ...					Ensemble des communes de moins de 10 000 habitants	
	moins de 500 h.	500 à 2 000 h.	2 000 à 3 500 h.	3 500 à 5 000 h.	5 000 à 10 000 h.	Midi-Pyrénées	France
Recettes réelles de fonctionnement	718,8	778,2	837,3	880,3	942,8	809,1	836,1
<i>dotation globale de fonctionnement</i>	230,4	202,8	177,5	190,9	187,7	202,1	197,4
<i>impôts et taxes</i>	269,0	358,5	425,7	465,2	546,0	387,5	429,0
Recettes réelles d'investissement	250,7	273,0	254,6	300,5	265,6	265,8	254,9
Dépenses réelles de fonctionnement	527,3	600,1	654,1	704,3	770,3	628,0	643,2
<i>dont frais de personnel</i>	170,3	259,8	318,5	354,3	404,5	279,2	296,4
Dépenses réelles d'investissement	423,7	429,2	424,6	471,8	427,4	430,6	429,0
<i>dont équipement brut</i>	329,8	306,4	302,3	363,3	295,6	314,9	324,6

* hors réaménagement de la dette

2 - Comptes administratifs* de 2005 des communes de plus de 10 000 habitants

Unité : euro par habitant

	Communes de ...					Ensemble des communes de plus de 10 000 habitants	
	10 000 à 20 000 h.	20 000 à 50 000 h.	50 000 à 100 000 h.	100 000 à 300 000 h.	plus de 300 000 h.	Midi-Pyrénées	Métropole hors Paris
Recettes réelles de fonctionnement	1 112,5	1 375,6	1 069,6	-	1 595,8	1 381,4	1 309,4
<i>dotation globale de fonctionnement</i>	206,3	205,9	190,9	-	228,6	214,0	269,0
<i>impôts et taxes</i>	678,6	887,9	612,5	-	1 057,6	888,7	761,8
-							
Recettes réelles d'investissement	177,5	246,5	54,7	-	189,6	197,9	223,4
Dépenses réelles de fonctionnement	914,2	1 083,9	881,6	-	1 238,5	1 092,3	1 105,5
<i>dont frais de personnel</i>	514,9	618,4	496,9	-	722,7	627,5	615,3
-							
Dépenses réelles d'investissement	367,3	513,5	274,5	-	516,5	467,0	428,4
<i>dont équipement brut</i>	256,7	342,6	122,2	-	451,5	352,4	287,2

* hors réaménagement de la dette

13

3

13 Finances publiques

Présentation

En Midi-Pyrénées, le montant des impôts directs locaux émis au profit des collectivités locales s'élève à près de 2 807 millions d'euros en 2006, en progression de 6,8 % par rapport à 2005. Les recettes de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** et de la **taxe d'habitation** augmentent de 7 %, celles de la **taxe professionnelle** de 8 % alors que celles de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** diminuent de 15 %.

Parmi tous les impôts locaux, la **taxe professionnelle** reste la première source de recettes dans tous les départements hormis le Lot. Sa part varie de 37 % dans le Lot à 48 % en Ariège et en Tarn-et-Garonne. La part qu'occupe la taxe foncière sur les propriétés bâties (entre 32 et 38 %) culmine dans le Tarn, le Lot, et le Gers. Celle de la taxe d'habitation dans le total collecté est plus élevée dans les Hautes-Pyrénées (22 %). Dans le Gers, la taxe foncière sur les propriétés non bâties a un poids bien supérieur à la moyenne régionale (7 % contre 2 % au niveau régional).

Les communes, avec 35 % des recettes perçues, sont les principaux destinataires des impôts directs locaux, notamment pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. Dans chaque département de la région, les montants moyens d'imposition par habitant toutes taxes directes locales confondues progressent entre 2005 et 2006. Ils sont plus faibles dans le Gers et le Lot (environ 820 euros) et atteignent les montants les plus élevés en Ariège, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne (plus de 1 000 euros).

Sources

[1] [2] Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi (MINEFE), Direction générale des impôts (DGI), fichier REI.

Définitions

Fiscalité directe locale : impôts directs émis par voie de rôle au profit de collectivités locales issus des quatre grandes taxes locales :

- **taxe d'habitation** (TH), levée sur les locaux à usage d'habitation ;

- **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFB), appliquée à toutes les propriétés bâties qui présentent le caractère de véritable construction et sont fixées au sol à demeure ;

- **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFNB) due sur les terres, prés, vergers, carrières, étangs ;

- **taxe professionnelle** due par toute personne physique ou morale qui exerce à titre habituel une activité professionnelle non salariée.

Montant moyen d'imposition des quatre taxes directes locales par habitant : total des quatre taxes directes locales ramené au nombre d'habitants. Les ratios par habitants sont calculés d'après les estimations localisées de population au 01/01/2006.

Pour en savoir plus

« *Les finances des collectivités locales depuis 20 ans* ». Ministère de l'intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL), janvier 2007.

« *Rapport de l'observatoire des finances locales - les finances des collectivités locales en 2007* ». Ministère de l'intérieur, DGCL, Observatoire des finances locales, juillet 2007.

« *Les collectivités locales en chiffres 2007* ». Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Direction générale des collectivités locales (DGCL), janvier 2007.

1 - Impôts directs locaux émis au profit des collectivités locales en 2005 et en 2006

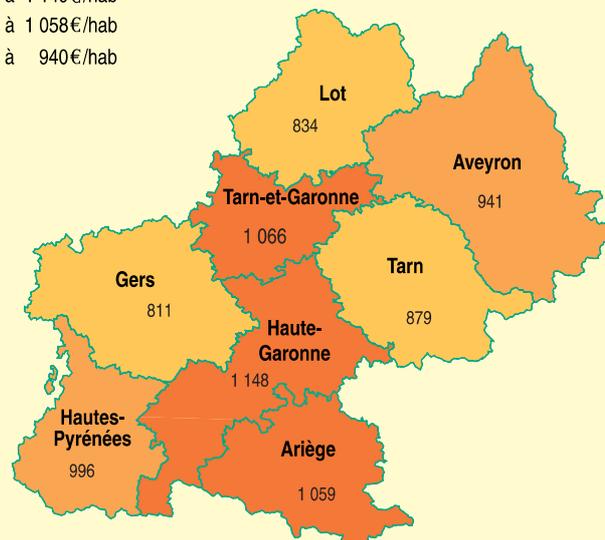
Unité : million d'euros

2005	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
Taxe d'habitation	25,1	41,3	266,6	25,8	27,0	47,4	54,8	31,5	519,4
<i>dont au profit des communes</i>	13,6	24,4	176,7	13,8	14,0	25,8	32,6	16,3	317,2
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,3	78,4	394,3	51,4	48,9	75,9	111,8	75,3	883,4
<i>dont au profit des communes</i>	21,5	40,9	224,1	25,8	22,4	34,7	57,7	32,4	459,5
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,6	8,3	13,2	11,5	7,0	2,8	8,5	10,2	66,2
<i>dont au profit des communes</i>	3,6	7,0	11,6	10,2	5,1	2,1	7,4	8,3	55,4
Taxe professionnelle	68,8	114,7	553,2	49,8	48,9	90,6	125,1	108,5	1 159,7
<i>dont au profit des communes</i>	12,2	15,9	32,7	5,4	5,1	17,5	3,9	22,3	114,8
Total	145,8	242,7	1 227,4	138,4	131,8	216,7	300,2	225,7	2 628,7
2006									
Taxe d'habitation	26,5	44,1	283,2	27,7	29,3	50,9	59,1	34,0	554,7
<i>dont au profit des communes</i>	14,2	25,8	185,9	14,6	15,0	27,0	34,6	17,3	334,4
Taxe foncière sur les propriétés bâties	50,3	83,1	421,4	54,9	52,8	80,3	120,5	80,5	943,8
<i>dont au profit des communes</i>	22,6	42,6	235,9	27,2	23,9	36,1	60,9	34,2	483,3
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,9	7,0	11,6	9,6	5,9	2,5	7,2	8,6	56,3
<i>dont au profit des communes</i>	3,0	5,8	9,9	8,4	4,3	1,8	6,2	6,9	46,4
Taxe professionnelle	74,2	120,9	611,0	53,6	52,1	95,4	132,1	112,9	1 252,2
<i>dont au profit des communes</i>	12,6	14,9	30,6	5,6	5,4	18,4	3,6	23,1	114,2
Total	154,9	255,1	1 327,3	145,7	140,2	229,0	318,8	235,9	2 806,9

2 - Montants moyens d'imposition des quatre taxes directes locales par habitant en 2006

Montant moyen par habitant (€)

- de 1 058 €/hab à 1 149 €/hab
- de 940 €/hab à 1 058 €/hab
- de 811 €/hab à 940 €/hab



GéoFLA © IGN 1999 - Insee 2007

13
4

13 Finances publiques

Présentation

Au 1^{er} janvier 2007, l'intercommunalité à fiscalité propre concerne 2 597 communes en Midi Pyrénées, qui participent à des **communautés de communes** ou **d'agglomération**, soit 56 de plus qu'en 2006.

En 2007, on compte 8 communautés d'agglomération en Midi-Pyrénées qui regroupent 135 communes.

On dénombre par ailleurs 202 communautés de communes, soit une de plus qu'au 1^{er} janvier 2006. Certaines ont en effet été créées en 2006, comme celles des Terrasses et Plaines des deux Cantons, de Sère-Garonne-Gimone (Tarn-et-Garonne) et de Villeneuve, Diège et Lot (Aveyron). En revanche, la communauté de communes de Dène Codene (Haute-Garonne) s'est dissoute et, dans les Hautes-Pyrénées, celles d'Astarac-Bigorre et de Bouès-Baïse ont fusionné. L'Aveyron et les Hautes-Pyrénées possèdent le nombre de communautés de communes le plus élevé de la région, respectivement 35 et 32, alors que les Hautes-Pyrénées et le Gers regroupent le plus grand nombre de communes membres de telles communautés, respectivement 398 et 384. En Midi-Pyrénées, 86 % des communes font partie d'une intercommunalité contre 91 % pour la France métropolitaine. Les départements les mieux couverts sont l'Ariège et le Lot (95 % des communes), suivis du Tarn (90 %).

Sources

[1] [2] Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales - Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Définitions

L'architecture de l'intercommunalité à fiscalité propre a été modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Elle repose désormais en Midi-Pyrénées sur deux types d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Communauté de communes (CC) : instaurée en 1992, elle est dotée de compétences obligatoires (aménagement de l'espace et actions de développement économique) et de compétences optionnelles ; elle dispose d'une fiscalité propre et d'une dotation globale de fonctionnement.

Communauté d'agglomération (CA) : instaurée en juillet 1999, la communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants. Elle est dotée de compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat et politique de la ville) et de compétences optionnelles.

Pour en savoir plus

« *L'intercommunalité se développe et se diversifie* ». Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 25, octobre 1998 .

« *L'intercommunalité dans la région Midi-Pyrénées en 1995* ». Trésorerie générale -Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 91, août 1998.

« *Les finances des collectivités locales depuis 20 ans* ». Ministère de l'intérieur, Direction générale des collectivités locales (DGCL), janvier 2007.

« *L'intercommunalité à fiscalité propre en 2007* ». Ministère de l'intérieur, DGCL, BIS n° 54, avril 2007.

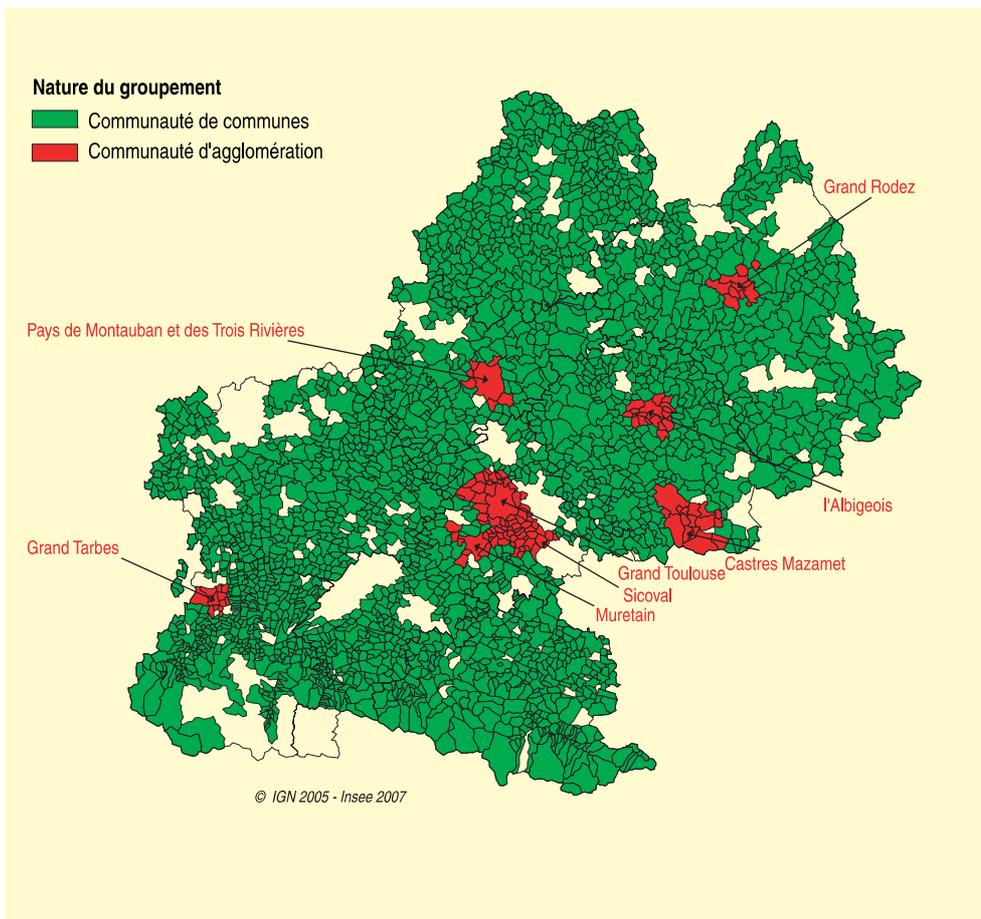
« *Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2005* ». Ministère de l'économie des finances et de l'emploi, Direction Générale de la comptabilité publique, juin 2007.

Site internet : www.dgcl.interieur.gouv.fr

1 - Nombre de groupements à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2007

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
Communautés d'agglomération									
Nombre	0	1	3	0	0	1	2	1	8
Nombre de communes	///	8	75	///	///	12	33	7	135
Communautés de communes									
Nombre	21	35	26	25	24	32	24	15	202
Nombre de communes	317	250	351	384	327	398	264	171	2 462

2 - Répartition des groupements de collectivités territoriales en Midi-Pyrénées au 1^{er} janvier 2007



13

5

